

2018 – Contexte de la création de l'association

- Pétition pour une loi sur l'euthanasie (N Debernardi, M Godard) > 500 000 signatures
- **Liberté de choisir sa fin de vie**
 - Pouvoir bénéficier d'une **Aide** Active à Mourir (AAM)
 - AAM **et** Soins palliatifs sont complémentaires
 - Formation des **soignants** à l'AAM
- D'autres associations existaient déjà
 - ADMD (1980) la plus grosse association
 - Ultime liberté (2009)



Le Choix
Citoyens pour
une mort choisie

Objectifs de l'association Le Choix

- **Obtenir une loi respectant la liberté pour chacun de choisir sa façon de mourir**
 - dont le choix entre euthanasie et suicide assisté
 - dont la modification de la SPCD en vue d'une agonie brève et indolore
 - en ville comme à l'hôpital ou en EHPAD
- Développement de soins palliatifs ambulatoires
- Meilleure prise en compte des DA et PC
Pour beaucoup d'anciens le suicide faisait partie des droits de l'homme



Arguments POUR une nouvelle loi

- L'agonie est pire que la mort. La nouvelle loi serait un progrès de civilisation.
- Une demande existe (moyen terme) : arrêter d'aller chercher à l'étranger ce que la France refuse.
- Savoir que l'on peut bénéficier d'une AAM réduit l'angoisse de la fin de vie.
- La distinction entre le « laisser mourir » et le « faire mourir » nous paraît hypocrite.
- **Autonomie et solidarité.**

Notions de consentement

- Le médecin propose le traitement, et le patient consent ou pas à ce traitement.
- Le patient demande une AAM et le médecin consent ou pas à cette demande.
- Respect des libertés et de l'expertise de chacun : médecin et patient



Ateliers Directives Anticipées

- Pourquoi aussi peu de DAs rédigées ? DAs sont-elles de qualité ? Sont-elles respectées ?
- Aide à la rédaction ou amélioration de ses DAs pour qui le souhaite
- Séance de deux heures, animée par des bénévoles de LeChoix, à la MDA de Grenoble
- Début de ces ateliers en mai 2023

<https://choisirmafindevie.org/>